

Passeport

Commune de Retiers

Le passeport est un document de voyage individuel. Tous les passeports délivrés sont biométriques. Ils contiennent deux empreintes digitales, votre état civil et votre photo (conforme aux normes internationales).

La Commune de Retiers n'est pas habilitée pour effectuer les cartes d'identité et passeports.

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie à conditions qu'elle soit équipée d'un dispositif d'enregistrement.

[Consulter la liste des mairies équipées en Ille-et-Vilaine](#)

Les communes les plus proches de Retiers effectuant cette démarche sont [Janzé](#) et [La Guerche-de-Bretagne](#). Elles ne reçoivent **uniquement sur rendez-vous**.

En savoir